

**Complément d'avis n° 2025/06
relatif à l'accréditation de
l'ESIGELEC
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Demande de mise en place de l'apprentissage en 3^{ème} année du cycle ingénieur pour la formation suivante :

- Ingénieur diplômé de l'ESIGELEC, en formation initiale sous statut étudiant, sur le site de Rouen

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'ESIGELEC ;
- Vu la note de synthèse établie par Rémy THIBAUD, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 janvier 2026 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un **avis favorable** à la mise en place de l'apprentissage en 3^{ème} année du cycle ingénieur pour la formation de l'ESIGELEC mentionnée ci-dessus.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 janvier 2026.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

